



## COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL

Jeudi 10 février 2022

**Présents :** Michel TIBAYRENC – Marc PERRONNET - Béatrice ESCUDERO – Valérie CORDEAU - Valérie BLASZKA -Anita MARGUERITAT – Corinne BOUARD (RATEL) - Céline LAMOINE

### **Absents :**

Gilles LAUBIER ayant donné procuration à A.MARGUERITAT  
Brigitte RENOUARD (CUENOT) ayant donné procuration à A.MARGUERITAT  
Benoit ROLLAND ayant donné procuration à M.PERRONNET  
Stéphane CHESLET  
Jérôme BERTHON

**Secrétaire de séance :** Valérie CORDEAU

Le Conseil Municipal s'est réuni à la salle socioculturelle de Soye en Septaine le jeudi 10 février 2022 à 19h00 en session ordinaire et a abordé les sujets suivants :

En début de conseil, le maire a rendu hommage à Monsieur Bernard Crochet, décédé le 31 janvier qui pendant une trentaine d'années a été conseiller, adjoint et plusieurs fois maire de la commune.

Le maire indique avoir reçu la démission de Kevin Magner et le remercie pour sa contribution depuis le début du mandat.

Le maire a remercié Anita Margueritat et toute la commission embellissement pour les décorations réussies de la fin d'année et tout le travail réalisé par les membres.

### **1) MODIFICATION DELIBERATION DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE -alinéa 16**

L'alinéa 16 des délégations du conseil municipal au maire a été modifié pour autoriser le maire à engager des actions en justice ou en recours pour la commune jusqu'à un montant de 1000 euros pour les communes de moins de 50 000 habitants et ce comme suit :

*16° D'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle devant les juridictions administratives et civil en premier et dernier ressort. Le maire pourra également porter plainte au nom de la commune et transiger avec les tiers dans la limite de 1000€.*

**Vote :** 11 Pour

### **2) CONVENTION DE DELEGATION DES MISSIONS LIEES A L'UTILISATION DU SITE EMPLOI TERRITORIAL (SET)**

Le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Cher propose une formation à l'utilisation du Site Emploi Territorial afin que les collectivités saisissent elles-mêmes leurs déclarations d'emploi et leurs nominations, permettant une dématérialisation totale et un suivi en temps réel des procédures de recrutement.

Pour assurer cette mission de manière dématérialisée, il est proposé aux membres du Conseil Municipal d'adhérer à la formation organisée par le CDG 18 permettant la prise en main du Site Emploi Territorial et d'autoriser le Maire à conclure et signer la convention type à partir de laquelle les agents pourront être formés à titre onéreux (50€ par agent) à l'utilisation du SET. Le détail de la prestation est précisé dans la convention.

Le conseil municipal décide d'autoriser les agents concernés à assister à la formation SET organisée par le CDG 18 permettant l'utilisation effective du Site Emploi Territorial par la collectivité et autorise le Monsieur le Maire à conclure et signer la convention correspondante avec le CDG 18.

**Vote :** 11 Pour

### 3) REPRESENTANT CLECT

La **C**ommission **L**ocale **C**hargée d'**E**valuer les **C**harges **T**ransférées est créée par l'organe délibérant de l'établissement public, la CDC la Septaine, qui en détermine la composition à la majorité des deux tiers. Elle est composée de membres des conseils municipaux des communes concernées ; chaque conseil municipal dispose d'au moins un représentant.

Beatrice Escudero, 2<sup>ème</sup> adjointe, propose d'être représentante à la CLECT.

**Vote :** 11 Pour

### 4) DEBAT PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE

La nouvelle ordonnance n°2021-175 du 17 février 2021 qui attend encore ses décrets d'application qui détermineront les montants de référence à ce jour, prévoit l'obligation pour les employeurs de participer financièrement :

- aux contrats prévoyance de leurs agents en 2025 (à hauteur de 20% minimum d'un montant de référence)
- aux contrats santé en 2026 (à hauteur de 50 % minimum d'un montant de référence).

Le conseil municipal doit débattre sur les principaux points ci-dessous :

- Les enjeux de la protection sociale complémentaire (accompagnement social, arbitrages financiers, articulation avec les politiques de prévention, attractivité ...)
- Le rappel de la protection sociale statutaire
- La nature des garanties envisagées
- Le niveau de participation et sa trajectoire
- Le calendrier de mise en œuvre potentiel

Une enquête a été lancée par les centres de gestion afin de connaître les intentions et souhaits des collectivités en matière de prestations sociales complémentaires.

Ces dispositions visent à permettre aux agents de bénéficier d'une couverture les garantissant contre la précarité et d'harmoniser avec la législation déjà en vigueur dans le secteur privé.

### 5) DIVERS

- **Prévisionnel budget voirie/bâtiments** → Le 1er adjoint a présenté les éléments de préparation du budget sur sa partie voirie et bâtiments avec les différents devis qu'il a demandés.  
Sont notamment envisagés un ou deux ralentisseurs, un miroir au carrefour de la mairie en venant de Plaimpied, des travaux de curage etc...
- **Service technique** → Un agent technique a fait part de son prochain déménagement : partage entre élus sur le retour du centre de gestion pour les aspects légaux et les réflexions pour le remplacement.
- **Réflexion évolution RPI et pour la rentrée prochaine sur le RPI actuel** → Le RPI avec Saint Just sera maintenu pour la prochaine rentrée scolaire.  
La CDC à la compétence scolaire, dont le maire est délégué aux affaires scolaires, poursuit sa réflexion sur l'intégration de Soye à la rentrée 2023 dans le RPI Crosses Jussy Vornay Annoix dans lequel les enfants multiplient les trajets.  
Il y aurait la création de 2 nouveaux RPI avec Soye (+ Crosses) et Vornay (avec Annoix) en point central avec leur cantine et leur périscolaire, Jussy s'intégrant dans un des 2 nouveaux RPI.  
Cette évolution donne plus de probabilité pour conserver les 3 classes de la commune.  
Cette réflexion a contribué au maintien annoncé de nos 5 classes à la rentrée prochaine malgré un effectif réduit (53 sur Soye et 29 sur St Just cette année).  
La carte scolaire 2023 se fera en début d'année prochaine et toutes les parties prenantes (élus, les parents et conseils d'école, enseignants, les représentants des transports) seront associés à la réflexion menée avec l'Académie à qui appartient la décision finale.

- **Centre de loisirs** → Si la création d'un 3eme site est validé par le conseil communautaire, la commission intergénération a retenu Soye en Septaine grâce à notre positionnement du fait de notre situation géographique (axe routier polygone sud/Bourges) et de nos infrastructures (école, city stade, verger, salle Robert Girard, parcours de santé...). Des pré-inscriptions seront prochainement envoyées pour que les parents se positionnent pour les mercredis et vacances à partir de septembre prochain.
- **Reprise du café** → Nous avons été contactés par un couple souhaitant acheter l'habitation et le local commercial du bar tabac pour en faire un centre de tatouage. Le maire et Brigitte Cuenot qui fait partie de la commission économique de la CDC l'ont rencontré pour comprendre son projet. Le mari exerce déjà dans une commune du département et souhaite se rapprocher de Bourges. Si la vente est confirmée avec les propriétaires, la mairie ne prévoit pas de faire jouer son droit de préemption.
- **Enquête publique** → Le maire indique avoir les conclusions du commissaire enquêteur et du cabinet de géomètre que la commune a missionné. Nous restons dans l'attente de réponses sur des aspects techniques de procédure à prendre en compte pour soumettre la délibération lors d'un prochain conseil.
- **Evolution tarifs Sictrem** → Les factures augmentent alors que le tri par les habitants augmente : le tri devient de plus en plus obligatoire, sélectif et compliqué par la législation et c'est forcément plus coûteux en traitement et donc plus cher que l'enfouissement historique (plus vertueux aussi).
- **Activité du marché du mardi** → Le marché du jeudi à Villabon s'est arrêté en raison du nombre insuffisant de clients. Celui de Soye se poursuit chaque semaine avec le boucher, le camion asiatique, les vins et bières locales, les fromages de la chèvrerie de la commune, les fruits et légumes, le miel de la commune. Un mardi sur 2 le fromager et le poissonnier sont présents ainsi que les produits dérivés du miel. De façon occasionnelle l'épicerie de Dun s/Auron et le traiteur de Moulin s/Yèvre nous rejoignent. Les réponses au questionnaire montrent une satisfaction globale importante des consommateurs qui s'y rendent mais l'équilibre reste fragile.
- **Recensement** → Il ne reste à la date du conseil que quelques dizaines de foyers à recenser. Le maire a rappelé le caractère obligatoire pour chaque foyer et son importance pour les dotations de l'état qui en découlent.
- **Retour sur le questionnaire rue de Saint Marc** → nous avons reçu 11 réponses. Compte tenu des avis partagés sur l'opportunité de modifier le sens de circulation, le maire indique le maintien du sens actuel et du sens interdit sauf riverains. En fonction du ralentisseur potentiel et de l'évolution du trafic le sujet sera abordé à nouveau.
- **Urbanisme** → L'adresse internet spécifique pour adresser les demandes pour l'urbanisme est [urbanisme.soyeenseptaine@orange.fr](mailto:urbanisme.soyeenseptaine@orange.fr) Le dépôt en mairie reste possible.
- **Course cycliste ASEAB** → Traditionnelle course prévue le samedi 16 avril avec un circuit au départ et arrivée sur la commune en passant par la route de Crosses, celle de Saint Just à Savigny et retour par la route d'Osmoy.
- **Spectacle CDC** → Pour rappel, un spectacle est organisé par la CDC la Septaine à la salle des fêtes de Soye le 24 septembre prochain : les curieux peuvent aller consulter sur internet le **spectacle Brogii** qui sera la déclinaison d'Imbroglio dont le style et la forme seront choisis par le public.
- **Ecoquartier** → Après avoir organisé une réunion avec le PETR et le CAUE, nous avons fait appel à la SEM Territoria pour envisager de leur part un accompagnement comme AMO (assistance à maîtrise d'ouvrage).
- **Indemnités élus** → Conformément à la loi, le montant des indemnités versées aux 4 adjoints et au maire sur l'année a été présenté :
  - Pour chacun des adjoints → 416 euros bruts par mois soit 4992 pour l'année (CSG à déduire de ce montant)
  - Pour le maire → 1000 euros brut par mois (pour un plafond autorisé de 1592) soit 12000 euros par an (CSG à déduire)
- **Voies communales** → Marc Perronnet est en train de mettre à jour le tableau des voies communales qui fera l'objet d'une délibération lors d'un prochain conseil municipal. Il demande également au CIT d'établir un état des lieux des voies communales (voies et chemins ruraux) pour évaluer les potentiels besoins et travaux.
- **Rappel des informations communiquées sur Panneau Pocket** :
  - 2 logements sociaux disponibles : Contacter Assimo 18 pour connaître les conditions d'attributions des logements.
  - Inscriptions sur les listes électorales possibles jusqu'au 4 mars pour les présidentielles.
  - Un atelier taille de végétaux est organisé le samedi 19 février.